



Réponse du Conseil communal à la question écrite no 10-803 du groupe PLR concernant le décompte des frais des événements du Millénaire

(Du 18 octobre 2010)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 28 juin 2010, le groupe PLR, par Mme Amélie Blohm Gueissaz et consorts, a déposé la question écrite suivante :

« La population a pu prendre connaissance des 40 projets qui ont été présentés sommairement lors de la séance d'information publique le soir du 1^{er} juin. Parmi ces 40 projets, un certain nombre émanent de l'Administration de la Ville comme par exemple le "Triathlon national" organisé par le Service des Sports de la Ville.

D'après le rapport 09-011 du 15 avril 2009 concernant le millénaire, le financement de ces projets, soit 1,1 million de francs, appelé "événementiel", sera assuré par des dons, subventions, sponsors et autres partenaires sollicités par l'Association du Millénaire. Le financement de ces projets n'est donc pas à la charge de la Ville contrairement aux :

- *1'080'000 francs accordés au Conseil communal pour les manifestations officielles et*

- 720'000 francs à charge du budget de fonctionnement des années 2007 à 2011.

Les soussignés ne portent pas de jugement sur le choix ou la qualité des projets proposés. Par souci de transparence, ils aimeraient savoir comment le Conseil communal évitera que les frais des projets proposés par l'Administration communale ne soient à la charge du compte de fonctionnement de la Ville. Comment le Conseil communal compte-t-il faire la distinction entre les charges habituelles des services et les frais pour la préparation et l'organisation d'un tel projet ? Est-ce que nous pouvons nous attendre à ce que les contributions des sponsors figurent comme recette dans les comptes des services concernés ?

Le Conseil communal peut-il également nous dire dans quelle mesure on pourra distinguer dans les comptes 2010 et mais surtout dans les comptes 2011, les frais occasionnés par le Millénaire (par exemple un surplus de police etc.). ».

Conformément à l'article 42 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous vous adressons la présente réponse écrite.

1. Introduction

Le Millénaire sera une commémoration exceptionnelle pour la Ville de Neuchâtel. Répondant principalement à l'un des objectifs figurant dans notre rapport du 15 avril 2009¹, la programmation associée a permis de mobiliser les ressources et forces vives de Neuchâtel et de sa région afin de susciter une large participation.

L'administration communale est à plus d'un titre acteur du Millénaire : elle intervient non seulement en soutien à la mise en place des festivités du Millénaire (communication, protocole, sécurité,...), mais elle joue de plus aussi un rôle important dans l'incubation et la coordination des projets pour le Millénaire.

Parmi les 110 projets reçus à la suite de l'appel à projet lancé en octobre 2009, certains services ont montré leur intérêt à proposer des projets

¹ Voir rapport du Conseil communal au Conseil général no 09-011 concernant la structure et le financement des actions et manifestations marquant, en 2011, le millénaire de la Ville de Neuchâtel.

pour le Millénaire. Cette situation est conforme au concept présenté dans notre rapport à votre Autorité qui mentionne que la programmation associée comprendrait des manifestations proposées par des institutions publiques relevant en tout ou partie de la Ville (musées, bibliothèque et archives, théâtre et musique, sports) et financées en partie par les fonds privés réunis par l'Association du Millénaire. Nous avons dès lors encouragé les services à développer des actions. L'enthousiasme manifesté démontre que l'ensemble de l'administration communale se sent concerné par les festivités du Millénaire. Dans ce contexte, le Service des sports a proposé le Triathlon.

Nous avons aussi demandé à tous les services de contribuer à la réussite des festivités du Millénaire dans la mesure de leurs moyens et dans le cadre de leurs missions. Il en va de la renommée et de l'image de la Ville non seulement à l'égard de la population, mais aussi à l'égard des nombreux visiteurs attendus en 2011. Nous comptons ainsi sur l'engagement de chacun.

Enfin, nous vous signalons qu'afin de faciliter l'organisation et la coordination des manifestations du Millénaire, nous avons constitué un Comité de coordination présidé par le délégué culturel. Ce comité, qui regroupe les cadres des services concernés et de Viteos, a pour tâche d'identifier les besoins et les implications des services. Il a aussi pour mission de coordonner la mise à disposition des prestations des services communaux et de faciliter l'organisation des différentes manifestations.

2. Gestion financière

Les projets proposés par l'Administration communale et qui ont été retenus dans la programmation associée bénéficieront d'un soutien financier de la part de l'Association du Millénaire comme les autres projets. Le montant sera versé par l'Association du Millénaire sur la base d'un plan de trésorerie et d'un budget détaillé.

Si ces projets venaient à occasionner des charges supplémentaires pour la Ville, ils devaient faire l'objet *d'une demande de nouveaux besoins* dans le cadre de la procédure budgétaire. Cette procédure permet ainsi de garantir la transparence nécessaire dans le budget et les comptes des services concernés. La procédure est identique pour les dépenses en prestations communales (sécurité, infrastructures, transports, etc....) qui ne peuvent pas être absorbées par le budget ordinaire et qui sont nécessitées par les productions du Millénaire (manifestations officielles)

et par les projets de la programmation associée. Nous avons du reste mentionné dans notre rapport précité que les prestations en question seraient intégrées dans le budget de fonctionnement une fois ces prestations déterminées.

Ainsi, les explications quant aux dépenses supplémentaires pourront être apportées au bouclage des comptes de l'exercice 2011.

La question posée fait référence en particulier au Triathlon national (natation, cyclisme, course à pied) proposé par le Service des sports. Le souhait des organisateurs est de bénéficier de l'engouement des festivités du Millénaire et de la communication qui entoure ces festivités pour lancer une nouvelle compétition sportive de caractère national qui se déroulera au mois de septembre. Ce triathlon concernera l'ensemble de la population grâce à l'organisation de compétitions adaptées aux différents âges (catégories écoliers, populaires, entreprises et élites). Nous avons aussi pour ambition que cette compétition s'inscrive ensuite dans le calendrier annuel de la Fédération suisse de Triathlon.

Dans sa mission de promotion de la santé par les activités sportives (Action 7 de l'Agenda 21), le Service des sports a pris cette initiative et différentes organisations sportives sont impliquées dans le projet. Une association a été créée afin de chapeauter le déroulement de la compétition des populaires, entreprises et élites et l'Association du Millénaire a retenu le projet pour un financement partiel, que cette dernière versera donc directement à l'association organisatrice du triathlon. La Ville financera, quant à elle, uniquement la course réservée aux écoliers par le budget ordinaire de promotion de la santé par le sport (compte no 13.81.318.24 Agenda 21).

Enfin, la participation financière de l'Association du Millénaire à l'exposition du Musée d'Art et d'Histoire (*Neuchâtel 1000 ans : Entre régionalisme et ouverture sur le monde*) sera comptabilisée dans le fonds destiné à la réalisation des expositions temporaires pour les années 2010 à 2013² de ce musée et n'apparaîtra donc pas en 2011 dans les recettes des comptes de fonctionnement du service concerné.

² Voir arrêté concernant la création de trois fonds destinés à la réalisation des expositions temporaires dans le Musée d'art et d'histoire, le Musée d'histoire naturelle et le Musée d'ethnographie pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013 (procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 décembre 2009, page 572).

3. Conclusion

Nous avons pour ambition de commémorer le Millénaire de la Ville de Neuchâtel, non seulement par une grande exposition au Musée d'art et d'histoire et par des événements phares notamment à l'ouverture des manifestations le 24 avril, lors de l'accueil d'une étape du Tour de Romandie, à la Fête de la Jeunesse, le 1^{er} Août et lors de la clôture à la Fête des Vendanges, mais également par toute une série d'événements durant la période d'avril à septembre. Certaines manifestations du programme seront de nature à générer des rassemblements populaires importants, impliquant par conséquent des interventions des services communaux à différents titres. De plus, nous souhaitons intéresser un public diversifié et pour y parvenir, les différents champs d'intérêts doivent être représentés dans la programmation.

Pour faire face à cet exercice budgétaire particulier, nous avons adapté les procédures afin de nous permettre d'identifier les coûts générés par les festivités du Millénaire et être ainsi en mesure de les présenter de manière transparente. Nos rapports à l'appui du budget 2011 et des comptes 2011 contiendront par conséquent les informations nécessaires à ce sujet. S'agissant du bouclage de l'exercice 2010, les éléments liés aux festivités du Millénaire figureront bien entendu aussi dans notre rapport (compte d'investissement et compte de fonctionnement au chapitre 10.91 Millénaire 2011).

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite no 10-803.

Neuchâtel, le 18 octobre 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le vice-chancelier,

Daniel Perdrizat

Bertrand Cottier